



Avis de Soutenance

Madame Clothilde COMBES

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

Jean Jaurès (1859-1914), une recherche de l'Etat juste

dirigés par M. Stéphane MOUTON et M. Jérôme HENNING

Soutenance prévue le **vendredi 31 mai 2024 à 10h30**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle des Thèses

Composition du jury proposé

M. Stéphane MOUTON	Université Toulouse Capitole	Directeur de thèse
M. Jérôme HENNING	Université Toulouse Capitole	Co-directeur de thèse
M. Carlos HERRERA	Université de Cergy-Pontoise	Rapporteur
Mme Diane ROMAN	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Rapporteur
Mme Manon ALTWEGG-BOUSSAC	Université Paris-Est Créteil	Examinatrice
Mme Aurore GAILLET	Université Toulouse Capitole	Examinatrice

Mots-clés : Théorie de l'Etat, Démocratie, Dignité, Justice sociale, Droits sociaux, Résistance à l'oppression

Résumé :

Jean Jaurès n'a pas laissé derrière lui d'ouvrage systématique synthétisant ses vues sur l'Etat. Toutefois, du fait de l'importance de son œuvre, il a été possible de reconstruire, à travers ses écrits, une quête de l'Etat juste. Qu'il l'appelle, à différentes périodes de sa vie, « communisme libertaire », « Etat démocratique » ou « République sociale », Jaurès semble envisager l'Etat juste à venir comme étant le seul qui puisse garantir la protection des individus et permettre leur émancipation parce qu'il est le seul système qui place la dignité humaine au centre de ses préoccupations. Or, cet idéal de protection et d'émancipation impose le développement de la démocratie, du politique au social, une extension des droits sociaux ainsi que la mise en place d'un système collectiviste somme toute libéral, car fortement décentralisateur et respectueux de l'autonomie de la société civile ainsi que des libertés individuelles. Pour parvenir à son idéal de justice sociale, Jaurès envisage deux voies : la réforme et la révolution. De ce fait, le réformisme révolutionnaire jaurésien est autant une défense du régime parlementaire qu'une légitimation de l'exercice du droit de résistance à l'oppression dès lors que les institutions républicaines ne cherchent plus à se rapprocher de l'égalité relationnelle structurant l'idée même de dignité de la personne humaine.